

Vif succès de l'introduction en bourse d'Implanet sur NYSE Euronext à Paris

- Levée supérieure à 14 M€
- Demande globale de 31,5 M€ sursouscrite 2,3 fois
- Prix fixé à 7,20 € par action
- Exercice immédiat de la totalité de l'option de surallocation pour un montant de 1,8 M€

Paris, le 19 novembre 2013 – IMPLANET, société de technologies médicales spécialisée dans les implants vertébraux et les implants de chirurgies du genou, annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, compartiment C, en levant 14,1 M€.

Le placement a rencontré un vif succès auprès des investisseurs institutionnels français et internationaux, ainsi qu'auprès des investisseurs particuliers.

Au regard de la forte demande constatée (31,5 M€, dont 17,6 M€ dans le cadre du Placement Global et 13,9 M€ dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert), le Conseil d'Administration de la Société réuni le 19 novembre 2013, a décidé la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation. Il a par ailleurs décidé de fixer le prix à 7,20 € par action. Au total, le nombre de titres émis s'établit à 1.959.259, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 14,1 M€ (prime d'émission incluse). La capitalisation boursière totale de la Société ressort à 39 M€.

Un contrat de liquidité avec ODDO & Cie sera mis en œuvre dès l'ouverture des négociations le 25 novembre 2013.

Le règlement-livraison des actions émises au titre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global interviendra le 22 novembre 2013. Les actions seront négociées à partir du 25 novembre 2013. Les actions sont admises à la négociation sur le marché NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN **FR0010458729** et le mnémonique **IMPL**.

Ludovic Lastennet, Directeur Général et Co-fondateur de IMPLANET : « *Au nom de l'équipe, je suis très heureux d'annoncer aujourd'hui le grand succès de l'introduction en bourse de IMPLANET sur NYSE Euronext à Paris qui représente une étape majeure dans le développement de la société. Je souhaite remercier nos actionnaires historiques ainsi que tous ceux qui rejoignent l'aventure, pour faire de JAZZ un succès mondial. Ce succès est aussi celui de l'ensemble des collaborateurs qui chaque jour innovent pour la santé des patients* ».

CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OFFRE

Prix de l'Offre

- Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 7,20 € par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de IMPLANET d'environ 39 M€ post augmentation de capital.

Taille de l'offre et produit brut de l'opération

- 1 959 259 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre.
- Le produit brut total de l'émission s'élève à environ 14,1 M€.

Répartition de l'offre

- Placement global : 1.681.259 actions nouvelles allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 12,1 M€ et environ 86% du nombre total de titres alloués).
- Offre à prix ouvert (OPO) : 278.000 actions nouvelles au public (soit environ 2,0 M€ et environ 14% du nombre total des titres offerts).
- Dans le cadre de l'OPO, les fractions d'ordres A1 seront servies à 22%.

Calendrier de l'Offre

- Le règlement-livraison est prévu le 22 novembre 2013.
- Les négociations sur le marché NYSE Euronext à Paris débiteront le 25 novembre 2013.

Intermédiaires financiers et conseils



ODDO & CIE

Chef de File Associé et Teneur de Livre



DSF MARKETS

Chef de File Associé



Conseil de la Société

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 5 novembre 2013 sous le numéro n° 13-586 (le « **Prospectus** »), composé du document de base enregistré le 1^{er} octobre 2013 sous le numéro I.13-045 (le « **Document de Base** ») et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de IMPLANET (Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie, 33650 Martillac) ainsi que sur les sites Internet de la société (www.implanet.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Facteurs de risque

IMPLANET attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré par l'AMF et plus particulièrement sur le facteur de risques « risques de liquidité » figurant à la section 4.7.4 de ce même document, ainsi que la section 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » figurant dans la note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon.

A propos de IMPLANET

Fondée en 2007, basée près de Bordeaux, IMPLANET est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique. Son produit phare, l'implant de dernière génération JAZZ, est destiné à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes nécessitant une intervention de fusion vertébrale. La plateforme d'orthopédie éprouvée de IMPLANET, reposant sur une parfaite maîtrise de la traçabilité de ses produits, lui confère une capacité avérée à valoriser cette innovation. Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis et le marquage CE. IMPLANET emploie 33 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 6,6 millions d'euros en 2012.

Plus d'informations sur www.implanet.com

Contacts

IMPLANET

Ludovic Lastennet
Directeur Général
Tél. : 05 57 99 55 55
investors@implanet.com

NewCap.

Relations Investisseurs & Communication Financière
Florent Alba / Pierre Laurent
Tél. : 01 44 71 94 94
implanet@newcap.fr

Relations Presse
Nicolas Mériageau
Tél. : 01 44 71 94 98
implanet@newcap.fr

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions IMPLANET dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de IMPLANET ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de IMPLANET n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et IMPLANET n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par IMPLANET d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres autre que la France. En conséquence, les actions IMPLANET ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par IMPLANET d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont

Le présent communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon.

visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations etc.* ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans le prospectus de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels IMPLANET est présente.

ODDO & Cie, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 19 novembre au 19 décembre 2013 intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions IMPLANET, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions IMPLANET et sont susceptibles d'affecter leur cours.